



*Syndicat des Lycées et Collèges*  
**Cgt – FORCE OUVRIERE**  
*de Loire-Atlantique*  
2, place de la Gare de l'Etat - 44200 Nantes  
Mail : folc44@gmail.com Site : www.snfolc44.fr



Déclaration de l' AG de rentrée du snfolc 44 du jeudi 29 août 2024 :

C'est dans un contexte inédit que se déroule la rentrée scolaire 2024. Le gouvernement Attal qui n'a plus aucune légitimité, compte bien appliquer et poursuivre les réformes engagées, et amplifier la baisse des moyens pour l'éducation nationale, de l'aveu même de la ministre démissionnaire, Mme Belloubet, parlant lors de sa conférence de presse de rentrée d'un « budget qui contraint à une particulière rigueur », et qui « ne répond pas à l'ensemble des besoins ».

A ce titre la dénégation de Macron quant aux résultats des élections législatives conduit à des situations ubuesques pour l'éducation nationale. Ainsi la rentrée se fait cette année avec une réforme du « Choc des savoirs » délétère et destructrice du cadre national, en témoigne l'absence de règles fixées pour l'examen national du DNB dont on ignore toujours les modalités pour la session 2025 plaçant les enseignants, les élèves et les parents dans une situation d'incertitude anxiogène.

Dans cette situation le SNFOLC 44 soutient toute initiative des personnels dans les établissements qui revendiquera des moyens supplémentaires, des effectifs allégés dans les classes, l'abrogation et la non application en cette rentrée des mesures du « Choc des savoirs ».

Le SNFOLC 44 soutient toute initiative et mouvement syndical, y compris la grève, pour faire valoir les revendications. Nous rappelons qu'un préavis de grève de la FNEC-FP-FO, effectif y compris le 2 septembre, jour de la rentrée, permet de couvrir tous les personnels.

Le SNFOLC 44 invite également les collègues à rejoindre l'appel des organisations étudiantes et lycéennes, le 7 septembre, sur la base de nos revendications :

- l'abrogation de la réforme des retraites,
- des moyens pour l'Hôpital, l'École et les Services publics, et la création des postes statutaires à hauteur des besoins,
- une réelle augmentation des salaires et du point d'indice avec un rattrapage du pouvoir d'achat,
- l'abrogation de la réforme du lycée, de Parcoursup, l'abandon du Service National Universel
- le retrait du « Choc des savoirs », le maintien des structures spécialisées et de l'enseignement adapté et l'abandon des mesures de l' « Acte 2 de l'Inclusion » quand, en cette rentrée, au moins 24 000 élèves en situation de handicap sont privés d'un enseignement adapté.

Adoptée par les 25 participants.